

CAPL DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS CMG de St Germain en Laye SEANCE DU 21 JUIN 2019

- Déclarations liminaires des syndicats
- Approbation du règlement intérieur
- Désignation du Secrétaire Adjoint
- Désignation des représentants du personnel en commission de réforme départementale

Bilan des recours CREP au titre de l'année 2017 :

- 1 agent : partiellement modifié : objectif 3 atteints car le support demandé a été présenté. Le reste inchangé.
- 1 agent : défavorable aux modifications demandées.

Demandes de titularisations acceptées pour :

- 5 Adjointes Administratives
- 2 Adjointes Administratives Principales 2^{ème} Classe

Prolongations demandées

- 1 agent AAP2 : 1 an
- 1 agent AA : 1 an avec un bilan d'étape à 6 mois
- 1 agent : 1an avec un changement poste si possible
- 1 agent : 6 mois

Recours CREP en séance restreinte

- ❖ 1 agent AAP2 :
- ❖ Demande modification de 4 croix à excellent
- ❖ 2 croix seulement sont acceptées

- 1 agent AAP2
- Demandé modification d'un critère de bon à excellent par les syndicats
- La CAPL propose de la modifier à très bon

Cette première CAPL s'est déroulée dans une bonne entente de travail, l'Administration s'est employée à mettre à l'aise les nouveaux élus.

La prochaine CAPL est prévue le 12 septembre, date qui reste toutefois à être confirmée. La prochaine CAPL traitera de l'avancement.

Vos élus : Sabrina CHEVROTÉE et Vincent SAMOUN